

saison 2021-2022

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/32^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 2/01/2022

FÉMININES

5875001	CSM FINANCES	-	Exempt	
5875045	MARTIGUA SCL	-	ES VITRY	5894040
5875056	PARIS SC	-	Exempt	
5877001	AVON SC	-	NOISY-LE-GRAND HB	5893005
5877008	AS CHELLES	-	CHB BRY	5894058
5877016	US LAGNY-MONTÉVRAIN	-	Exempt	
5877043	HBC THIERRY PONTAIN	-	Exempt	
5877072	HBC SERRIS VE	-	Exempt	
5878002	AS MANTAISE	-	Exempt	
5878010	CELLOIS HB	-	CSM EAUBONNE	5895003
5878020	US HOUDAN	-	HBC ANTONY	5892006
5878075	AS HB LES MUREAUX	-	ENT. ROISSY / AGGLO. PAYS-DE-FRANCE	5895020
5878076	ST-GERMAIN HB	-	COURBEVOIE HB	5892014
5891006	BONDOUFLE AC CE	-	ENT. ROISSY-OZOIR	5877032
5891030	US RIS-ORANGIS	-	US ALFORTVILLE	5894001
5891082	ENT. GRIGNY / MORSANG-FLEURY	-	CSM PUTEAUX	5892024
5892004	ES COLOMBIENNE	-	TU VERRIÈRES	5891037
5892009	COM BAGNEUX	-	HBC ST-LEU / TAVERNY	5895022
5892012	CLAMART HB	-	SCA 2000 ÉVRY	5891015
5892015	AS FONTENAY-AUX-ROSES	-	HOUILLES-VESINET-CARRIÈRES HB	5878046
5892028	HBC SURESNES	-	US IVRY	5893069
5892049	ES NANTERRE	-	CSM FINANCES	5875001
5893001	AS BONDY	-	CS MONTERELAIS	5877023
5893002	HBC GAGNY	-	Exempt	
5893009	AULNAY HB	-	Exempt	
5894019	US FONTENAYSIENNE	-	AC BOBIGNY	5893013
5894029	ES SUCY	-	Exempt	
5895001	COM ARGENTEUIL	-	BLANC-MESNIL SP.	5893012
5895002	HB ST-BRICE 95	-	COULOMMIERS HBC	5877011
5895011	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	-	Exempt	
5895035	US ÉZANVILLE / ÉCOUEN	-	ENT. FÉM. CENTRE-YVELINES	5878027
5895059	ENT. GARGES / SARCELLES / ARNOUVILLE	-	HBC LIVRY-GARGAN	5893003

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Tous joueur ou toute joueuse de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.